

# Fiche tarifaire

# Retraite Mutualiste

# du Combattant

En vigueur au 15 mars 2023



# Fiche tarifaire

## Retraite Mutualiste du Combattant

Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac.  
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac.

### VERSEMENTS

Versement minimum à l'adhésion	150 euros
Versement minimum ultérieur	80 euros

### FRAIS

Frais sur versements	0 %
Frais sur épargne gérée (hors bonification de l'exercice)	0,55 %

### SORTIE EN RENTE

Montant minimum de capital réservé, affecté à la rente de conjoint	1 600 euros
--------------------------------------------------------------------	-------------